



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2024
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-huitième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Dialogue interactif entre les représentantes et représentants de la jeunesse sur le thème prioritaire « Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre »

Résumé établi par la Présidente

1. Le 14 mars 2024, la Commission de la condition de la femme a organisé un dialogue interactif sur le thème prioritaire « Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre » afin de faciliter les échanges entre les représentantes et représentants de la jeunesse dans les délégations des États Membres. Les participantes et participants ont discuté de leurs parcours et mis en commun les connaissances, enseignements et bonnes pratiques tirés de leur expérience, en s'attachant à mettre en relief les dimensions multiples de l'inégalité, qui rendaient encore plus accablant le fardeau de la pauvreté pour les femmes et les filles. Le dialogue était présidé par la Secrétaire à l'environnement et aux ressources naturelles des Philippines, Maria Antonia Yulo Loygaza, qui a fait un discours d'introduction.

2. Les personnes suivantes ont présenté des exposés liminaires : une médecin et défenseuse de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes, Harshita Umesh (Inde) ; la fondatrice de l'organisation Voice of Romni, Anzhelika Bielova (Ukraine) ; une militante des droits des personnes en situation de handicap, Melike Bal (Turquie) ; un chercheur et militant travaillant avec le Réseau d'éducation des jeunes



par les pairs, Yassine Jrad (Tunisie) ; une représentante de l'organisation Articulação Nacional das Mulheres Indígenas Guerreiras da Ancestralidade, Samara Vaxun Crendo (Brésil). Les représentantes et représentants de 27 États Membres et de 7 organisations de la société civile ont également pris part aux discussions. Le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, Felipe Paullier, a fait part de ses observations au sujet des exposés liminaires.

Contexte

3. Les femmes et les filles font face à des taux de pauvreté disproportionnés par rapport aux hommes et aux garçons, et cette situation est exacerbée par différents obstacles, tels que le défaut de politiques inclusives, l'insuffisance des financements disponibles et les répercussions de la violence et de la discrimination fondées sur le genre qui s'exercent au sein des cellules sociales, dont pâtissent notamment les groupes autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes subissant des formes de discrimination multiples et croisées. Les différentes crises ayant récemment éclaté dans le monde ont mis en évidence le fait que les femmes et les filles se ressentent de manière disproportionnée de leurs conséquences, qui les condamnent à une pauvreté de plus en plus grande. Il est donc indispensable d'analyser la pauvreté dans sa globalité sous l'angle des questions de genre, en vue de dresser un état des lieux complet des dynamiques de pouvoir qui entrent en jeu sur les plans économique, social et politique, et de déterminer les mesures à prendre pour démanteler les barrières existantes et mettre des solutions en place.

Problèmes et obstacles multidimensionnels rencontrés par les jeunes femmes et les filles vivant dans la pauvreté

4. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il était indispensable de prendre en considération la spécificité des obstacles qui se dressaient devant les femmes et les filles sous-représentées et marginalisées, les exposant particulièrement à la pauvreté tout au long de leur vie, et de remédier à ces difficultés. Une préoccupation majeure était l'accumulation des obstacles socioéconomiques auxquels se heurtaient les femmes et les filles traitées de façon discriminatoire et inégalitaire pour des raisons liées à la race, à l'ethnicité, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Pour que les stratégies d'éradication de la pauvreté portent leurs fruits, il était nécessaire de tenir compte des dimensions multiples et croisées de la pauvreté et de proposer des solutions adaptées, ainsi que de veiller à ce que l'ensemble des femmes et des filles, représentées dans toute leur diversité, participent à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de l'action menée.

5. Les intervenantes et intervenants ont appelé l'attention sur les obstacles considérables qui entravaient l'accès des femmes et des filles à des ressources essentielles, telles que la nourriture, les soins de santé, le logement, l'éducation, la formation professionnelle et les possibilités d'emploi. Le rôle de l'éducation a été mis en avant et il a été souligné que le fait de ne pas avoir accès à un enseignement de qualité à tous les niveaux constituait un frein majeur pour les femmes et les filles en situation de pauvreté. En outre, les intervenantes et intervenants ont rappelé que plusieurs facteurs avaient des effets préjudiciables sur les taux de fréquentation et de rétention scolaires, notamment les conflits, la charge disproportionnée des soins et du travail domestique revenant aux femmes et aux filles, et l'insuffisance des ressources financières consacrées aux dépenses liées à l'éducation. Il était donc indispensable de mobiliser des financements en faveur de l'éducation, de mettre en place de solides systèmes de protection sociale et de mieux répartir la charge liée aux soins et au travail domestique afin d'accroître le taux d'alphabétisme et d'améliorer la qualité de l'enseignement au bénéfice de toutes les femmes et de toutes les filles.

6. Les intervenantes et intervenants ont fait part de leurs préoccupations concernant les obstacles à l'emploi rencontrés par les femmes ainsi que la surreprésentation des femmes dans le secteur informel, et demandé que plus de discussions soient tenues au sujet des droits des peuples autochtones, de la justice environnementale et des effets de la dégradation des terres et de la déforestation. Le manque de rémunération décente et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes maintenaient les femmes dans une situation de vulnérabilité économique et d'appauvrissement. De plus, le temps considérable qu'exigeaient les soins et responsabilités domestiques non rémunérés assumés par les femmes, en particulier dans les ménages les plus pauvres, continuait d'entraver de façon majeure l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et aux compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi dans le secteur formel.

7. Les intervenants et intervenantes ont mis en lumière le fait que la pauvreté et la violence contre les femmes et les filles étaient des phénomènes intimement liés, et souligné que ce lien, qui était une source de préoccupation majeure, compromettait gravement la santé et la sécurité des jeunes femmes et des filles, entraînant une hausse de leurs taux d'abandon scolaire et nuisant à leur capacité d'obtenir et de conserver un emploi digne de ce nom. En outre, elles et ils ont fait observer avec inquiétude que la violence contre les femmes et les filles gagnait du terrain en ligne, dans le contexte d'un paysage numérique en pleine évolution. De plus, les conflits sévissant dans le monde contribuaient sensiblement à l'aggravation de la pauvreté des femmes et des filles. Face à des problèmes aussi complexes, il était essentiel d'adopter des approches centrées sur les survivantes pour lutter efficacement contre la pauvreté.

8. Les intervenantes et intervenants ont mis en évidence le fait que l'accès insuffisant à des services de santé de qualité et les pénuries et carences alimentaires représentaient des difficultés colossales dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté des jeunes femmes et des filles. L'accès à des services de santé sexuelle et procréative complets, notamment à des moyens de contraception permettant de prévenir les grossesses non désirées, constituait un outil essentiel pour briser le cercle vicieux de la pauvreté dans de nombreuses familles à faibles revenus. Il a également été souligné que dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les problèmes de santé mentale chez les jeunes femmes et les filles vivant dans des environnements défavorisés nécessitaient une attention et une action urgentes.

Réflexions sur la voie à suivre

9. Les intervenantes et intervenants ont mis en avant tout un éventail de stratégies destinées à donner des moyens d'action aux jeunes femmes et aux filles, ainsi qu'à renforcer et à faire appliquer des régimes de protection sociale qui prennent en compte l'existence de normes de genre discriminatoires et comportent des mesures visant à les contrebalancer. Elles et ils ont souligné qu'il était crucial de mettre en place des cadres réglementaires et politiques solides tenant compte des questions de genre pour remédier aux difficultés rencontrées par les jeunes. Il était également nécessaire de parvenir à l'égalité des genres dans les hautes fonctions politiques et les fonctions de décision à tous les niveaux, ainsi que de promouvoir la participation des jeunes aux processus électoraux et aux prises de décision intergouvernementales pour que leurs voix soient entendues et écoutées. Les partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des jeunes et des femmes étaient en outre considérés comme un pilier fondamental de l'éradication de la pauvreté. Les intervenantes et intervenants ont préconisé d'augmenter les aides financières octroyées au titre des frais de voyage et de l'accès aux technologies afin de faciliter la participation de jeunes originaires de régions touchées par des conflits ou de régions pauvres aux dialogues internationaux. Il a été jugé essentiel d'adopter une approche globale qui fasse participer les gouvernements, les institutions financières internationales, le

secteur privé et les organisations non gouvernementales pour pouvoir mettre en place des mesures de riposte coordonnées et efficaces.

10. Les intervenantes et intervenants ont insisté sur l'importance d'investir davantage dans des domaines clés, tels que l'éducation, les systèmes de soin, les mécanismes de protection sociale, les compétences et l'habileté numériques, l'entrepreneuriat, la santé menstruelle, la prise en compte des questions de genre dans la gestion des crises, et l'aménagement rural, afin de lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes femmes et des filles. Elles et ils ont appelé à mettre en œuvre sans délai les solutions proposées par les jeunes pour faire face aux difficultés actuelles, au lieu de les ajourner à un avenir lointain. L'importance du Sommet de l'avenir, dont la date approchait, et du Pacte pour l'avenir y afférent a également été soulignée, car ceux-ci offriraient une occasion précieuse d'intégrer les perspectives des jeunes dans l'action menée pour relever les défis mondiaux et imaginer collectivement l'avenir.
